



**SOCIETE AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE NATIONALE
SUPERIEURE DES MINES DE SAINT-ETIENNE**

Association reconnue d'utilité publique
Siège social : 158 cours Fauriel 42023 Saint-Etienne Cedex2

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Le 14 juin à 18h50,
En présentiel

Les membres de l'association **SOCIETE AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE ST ETIENNE** (ci-après « l'Association ») se sont réunis sur convocation du Conseil d'administration en Assemblée Générale ordinaire.

Les membres de Mines Saint-Etienne Alumni ont été appelés à s'inscrire sur le site internet de l'association jusqu'au 13 juin midi pour participer à l'Assemblée Générale.

M. Stéphane Mangiavacca préside la séance en sa qualité de président.

Gabrielle Ménard assure les fonctions de secrétaire.

Stéphane Mangiavacca ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire en remerciant pour leur présence les 39 membres qui ont rejoint la séance

L'Assemblée Générale débute à 18h50

Le président rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du rapport d'activité,
- Approbation du rapport financier,
- Renouvellement du conseil d'administration, publication des résultats,
- Séance de questions / réponses
- Vote des résolutions

Et propose d'aborder le premier point.

1 - Approbation du rapport d'activité

Il rappelle que le rapport d'activité était consultable sur le site par tous les membres inscrits à l'Assemblée Générale.

Il donne lecture du rapport et il attire l'attention de l'assemblée sur quelques points :

Le taux de cotisants est stable, de l'ordre de 30 % ce qui est remarquable par rapport à l'ensemble des Ecoles d'Ingénieurs.

Parmi les évolutions récentes, il est rappelé que les associations d'Alumni ICM et ISMIN ont été fusionnées en 2017.

Les populations ciblées pour augmenter le pourcentage de cotisants sont les ISMIN et les promos ICM diplômées depuis plus de 10 ans.

Il est expliqué que le ministère de l'Intérieur a jugé inutile la modification des statuts souhaitée par la Caisse des Dépôts et Consignations. Aussi, la modification votée l'an dernier n'a pas été suivie d'effet.

Stéphane Mangiavacca a pris la succession de Serge Vigier fin 2021, en tant que Président de l'Association.

Le Conseil d'administration a tenu 6 séances, en format hybride ce qui a permis d'impliquer des administrateurs basés en région et même à l'étranger.

L'activité d'Intermines a été encore marquée par la suite de la pandémie, avec la diffusion du premier annuaire électronique et une activité carrières majoritairement « on line ».

La forte présence des diplômés ICM et ISMIN auprès des élèves dans le cadre de leur formation a été maintenue.

L'Amicale a acheté la Maison des élèves le 6 juillet 2021 pour 4,275M€ et vendu ses actions dans la SA HLM le 27 octobre pour 165K€.

La Délégation Générale a été assurée par Patrick Bouzenot assisté de Martine Billand et de Corinne Chaffangeon, ainsi que de Clarisse Pénard, l'Apprentie Communication. Bernard Léchenet est invité à se présenter en séance. Il prend la succession de Patrick Bouzenot en tant que Délégué général à compter de ce 14/06/2022.

Jacques Fayolle est le nouveau Directeur de l'Ecole. Nommé pour 5ans, il a remplacé Pascal RAY, désormais directeur de Centrale Lyon.

Pour conclure cette partie, Stéphane Mangiavacca rend hommage aux camarades qui nous ont quittés depuis la dernière Assemblée Générale, et propose une minute de silence pour nos camarades décédés.

Aucune question n'ayant suivi cette présentation du rapport d'activité, il propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

2 - Approbation du rapport financier

Nicolas Valette, trésorier de notre association étant absent, Stéphane Mangiavacca commente le rapport financier (transmis en préparation de l'AG).

Les comptes 2021 présentent un résultat positif de 160 k€ qui consolide la situation financière.

Le montant des cotisations s'est maintenu, grâce au travail de la délégation générale.

L'année 2020 avait été marquée par un certain nombre d'économies du fait du covid, économies non reconduites sans surprise en 2021 : cotisation Intermines, Sainte Barbe...

La masse salariale a augmenté du fait de l'apprentie (qui avait commencé en septembre 2020 contre une année pleine en 2021) et de primes défiscalisées dans un contexte marqué

par les nombreux travaux administratifs liés au rachat de la ME et à la cession de la SA HLM.

Le produit exceptionnel est principalement lié à la vente des parts dans la SA HLM à Loire Habitat.

Le résultat réalisé en 2021 est en retrait par rapport au résultat budgété qui vous avait été présenté lors de la précédente Assemblée Générale (budget 2021 : 214 k).

Les durées d'amortissement ont été affinées et raccourcies par rapport à la simulation budgétaire

La masse salariale est supérieure au budget du fait des primes exceptionnelles (+10k€).

Une cotisation sur les loyers de l'AGME n'avait pas été budgétée (8k€).

Le bilan est donc principalement impacté par le rachat de la Maison des Elèves (5051k€ avant les amortissements de 2021) et sa dette financière (160 k€ remboursé sur l'exercice).

Il présente ensuite le projet de budget de l'année 2022.

Le budget de l'Amicale périmètre historique est impacté par :

- Une augmentation des salaires de 1.5%.
- Renouvellement de l'apprenti Communication en cours.
- Retour d'évènements en présentiels.
- Quelques incertitudes en 2022 et au-delà en ce qui concerne la Fondation, l'obtention d'une subvention de 3k€ concernant l'apprentissage de Clarisse, l'évolution des taux du livret A et l'évolution du prix de l'énergie.

Mireille Duffay, Commissaire aux Comptes, a certifié les comptes de l'Association, et elle n'a pas formulé d'observation particulière sur la tenue des comptes.

3 - Renouvellement du conseil d'administration - Publication des résultats

9 postes étaient à pourvoir dont un pour un mandat d'un an.

236 votes ont été enregistrés dont 222 votes par voie électronique et 14 votes par voie postale.

NOM	Diplôme	Nombre de voix	Mandat
Massinissa AIT GHERBI	ISMIN	191	Nouveau tiers jusqu'à 2025
Laure AUBREGE	ICM	214	Nouveau tiers jusqu'à 2025
Véronique BARRAU	ICM	209	Nouveau tiers jusqu'à 2025
Laurence BERTHELOT-MARUZZI	ICM	196	Nouveau tiers jusqu'à 2025
Philippe BOULET	ICM	184	Nouveau tiers jusqu'à 2023
Loann FRAILLON	ISMIN	185	Nouveau tiers jusqu'à 2025
Emmanuel ISSARTEL	ICM	202	Nouveau tiers jusqu'à 2025
Philippe LE SAUX	ICM	188	Nouveau tiers jusqu'à 2025
Eric LEBEAU	ICM	196	Nouveau tiers jusqu'à 2025

4 - Questions diverses

Les questions diverses ont été l'occasion de nombreux échanges portant principalement sur l'actualité et les perspectives de la Maison des élèves.

Des impôts sont en effet à payer par l'association pour l'activité de location immobilière (les sociétés HLM ne paient pas d'impôt). Les simulations financières présentées en assemblée générale dans le cadre du projet d'acquisition comprenaient bien cette imposition.

L'ensemble des prêts de la SA HLM ont été transférés vers l'Association par la Caisse des Dépôts et Consignations et la plupart d'entre eux sont impactés par la montée du Livret A, étant à taux variable indexé sur le taux du livret A.

Nicolas-Max Nérôme (E 14) est intervenu comme porte-parole des signataires d'une lettre à l'attention du conseil d'administration de Mines Saint-Etienne Alumni suite à des événements récents à la Maison des élèves, dans laquelle ils s'inquiétaient du bon fonctionnement de la vie associative et d'une possible suppression de la fonction des veilleurs, demandant la vision du futur de l'Amicale pour la Maison des élèves et quelles valeurs elle comptait y voir respecter dans le futur.

Stéphane Mangiavacca rappelle que la procédure engagée vis-à-vis de la Directrice de la Maison des élèves, était confidentielle entre l'employeur (le représentant légal de l'Association de gestion de la Maison des élèves) et l'employée et qu'il n'est pas possible de dévoiler des éléments du dossier.

Il confirme que la lettre à l'attention du conseil d'administration a bien été reçue et qu'elle est considérée comme une marque d'intérêt pour la Maison des élèves et comme une opinion, de fait sans connaissance possible du dossier par ses signataires.

Pour ce qui est de la suppression de la fonction de veilleur évoquée dans la lettre, c'est une rumeur infondée. Le Président partage avec l'assemblée le fort turn over observé sur les 3 postes concernés au cours des dernières années : c'est le signe de difficultés mais en aucun cas une suppression des postes concernés ne serait la bonne solution.

Concernant les valeurs, elles restent inchangées, par exemple la solidarité, qui se traduit en particulier par la volonté de l'Association de continuer à offrir aux élèves des logements de qualité à prix abordable ; c'est d'ailleurs ce qui a motivé les opérations lourdes et complexes menées pour que l'Association devienne propriétaire direct de la Maison des Elèves, dans un cadre préservant l'autonomie de gestion permettant de conserver la meilleure qualité d'hébergement offerte aux élèves.

La ME participe au rayonnement de l'Ecole en aidant les élèves et favorisant l'engagement associatif et cela doit perdurer dans le futur.

La rumeur d'une ME « low cost » est donc fautive et l'objectif prioritaire est au contraire la qualité de vie des occupants.

Sur les liens entre l'AGME et l'Amicale, l'AGME loue et exploite la Maison des Elèves, dans l'objectif d'offrir les meilleures conditions d'accueil aux Elèves. L'AGME, dont les statuts ont été revus récemment, a notamment comme membres l'ensemble des administrateurs de Mines Saint-Etienne Alumni. Les statuts prévoient que des représentants des élèves siègent au Conseil d'administration de l'AGME.

Sur le plan d'investissement prévu pour la Maison des Elèves, il est répondu que le programme d'aménagement pluriannuel prévu avant le rachat de la Maison des élèves reste d'actualité. Il est par exemple prévu de doter de toilettes les chambres qui ne le sont pas encore. Toutefois, il n'est pas prévu de travaux du propriétaire dans le budget 2022, les travaux prévus en 2022 étant du ressort du gestionnaire AGME et non de l'Amicale en tant que propriétaire. Toutefois, il est rappelé que l'association ne peut recourir à l'emprunt qu'après consultation de l'Assemblée générale. Tout comme les plans de financement et de

trésorerie avaient été présentés lors des Assemblées Générales dédiées au rachat de la Maison des élèves.

Plusieurs jeunes diplômés se sont interrogés sur la mise en place d'une cotisation pour les élèves qui étaient jusqu'à présent dispensés de cotisation jusqu'à l'obtention de leur diplôme.

Stéphane Mangiavacca a répondu que cette possibilité était encore en cours d'étude mais qu'elle devait figurer dans l'appel à cotisation soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale dans le cas où la décision serait prise de l'appliquer à la prochaine rentrée. La cotisation serait très modique, afin de faire mieux connaître les services de l'Association au plus tôt, et de fidéliser les Elèves à l'Association. Les statuts de l'Association rendent possible l'adhésion des élèves, mais en pratique, l'adhésion des élèves ne pourra être mise en œuvre qu'en étroite concertation avec les associations étudiantes.

5- Résultat des votes des délibérations

39 membres ont participé aux votes des délibérations.

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral du Président, prend acte de l'activité de l'Association au cours de l'exercice 2021 et donne quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'administration.

Résultat : 0 contre - 2 abstentions - 37 pour

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport financier 2021 entendu les commentaires et les conclusions du contrôleur des comptes, approuve les comptes de l'exercice 2021 et donne quitus de leur gestion aux membres du Conseil d'Administration.

Résultat : 0 contre - 2 abstentions - 37 pour

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'imputer l'excédent de l'exercice 2021, soit 160 489,48 € au compte de report à nouveau.

Résultat : 0 contre - 1 abstention - 38 pour

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale approuve le projet de budget qui lui est soumis pour l'exercice 2022.

Résultat : 0 contre - 3 abstentions - 36 pour

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale approuve le montant des cotisations fixé par le Conseil pour 2022, soit pour les ICM, ISMIN et Docteurs

Diplômés en 2018 et avant :

90 € pour les règlements par prélèvement automatique

110 € pour les autres moyens de paiement

Diplômés en 2019 et 2020

50 € pour les règlements par prélèvement automatique

70 € pour les autres moyens de paiement

Pour les diplômés en 2021

20 € pour les règlements par prélèvement automatique

40 € pour les autres moyens de paiement

Pour les élèves en cours de formation

10 € pour les règlements par prélèvement automatique

20 € pour les autres moyens de paiement

La cotisation des membres conjoints reste fixée à 20 €

Résultat : 14 contre - 2 abstentions - 23 pour

Sixième résolution

L'Assemblée Générale approuve les résultats des élections du Conseil d'administration.

8 postes d'administrateurs pour un mandat de 3 ans.

1 poste d'administrateur pour un mandat de 1 an.

Stéphane Mangiavacca informe l'Assemblée Générale du résultat des élections pour le renouvellement partiel du Conseil d'administration et le nom des 9 administrateurs élus.

Résultat : 0 contre - 0 abstention - 39 pour

Septième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes les formalités de publicités ou autres.

Résultat : 0 contre - 0 abstention - 39 pour

Toutes les résolutions ont été adoptées.

La séance est levée à 20h30

La Secrétaire



Gabrielle Ménard

Le Président



Stéphane Mangiavacca